



Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard  
Canton de Maîche

n°2022 – 056

Commune de DAMPRICHARD - 25450  
Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal

### SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 29 novembre, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de décembre.

Membres en exercice : 19

Secrétaire de séance : Nadège MOUGIN

**Présents : 14** Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Brigitte MAIRE, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT

**Absents : 5** Chantal DUBOC, Christelle DUQUET, Jean-Charles JACOULOT, Justin MARGUERON, Michaël NICOD

**Procurations : 2** Chantal DUBOC donne procuration à Jacqueline DELAVELLE  
Jean-Charles JACOULOT donne procuration à Anthony MERIQUE

#### Délibération n° 2022 – 056 :

*Objet : Plan de financement provisoire du nouveau bâtiment périscolaire*

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le nouveau bâtiment périscolaire est le projet phare de ce mandat. Il a été reconnu « opération structurante à intérêt supra-communal » par le Département et la Communauté de Communes du Pays de Maîche et remplit donc les conditions du volet de « soutien au dynamisme territoriales » au titre des contrats de territoires pour la période 2022-2028.

Le Maire rappelle, en outre, que la municipalité a fait le choix de réhabiliter le patrimoine bâti local, à savoir l'ancienne maison paroissiale, plutôt que consommer du foncier avec une construction nouvelle. La réglementation thermique des bâtiments existants s'applique éléments par éléments (surface hors œuvre nette < 1000 m<sup>2</sup>). En conséquence, les possibilités de financement seront limitées : ce projet ne remplit pas les conditions d'attribution du FEDER, ni des aides octroyées par la Région (Effilogis, etc.). Les principaux financeurs pouvant être sollicités pour les travaux sont donc l'état et le Département.

Monsieur le Maire passe à la présentation de l'Avant-Projet Définitif (APD) et détaille la répartition des coûts hors taxes (HT) et la prise en charge prévisionnelle de chaque poste de dépenses.

Puis, Monsieur le Maire propose de s'engager à réaliser et financer ces travaux, dont l'estimation s'élève à 1 296 044.88 € auxquels s'ajoutent l'ingénierie relative aux travaux (maîtrise d'ouvrage, SPS, bureau de contrôle) pour un montant estimé à 209 269.96 €, soit un total de coût du projet égal à : **1 505 314.84 € HT** ou **1 806 377.81 € TTC**.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, l'Assemblée se prononce sur le plan de financement ci-annexé, résumé comme suit :

Fonds libres (partie non subventionnée)		349 294.97 €
Primes CEE (Certificats d'Economie d'Énergie)	+	5 000.00 €
Subvention DETR HT x 30 % (sur bâti et ingénierie)	+	398 362.45 €
Subvention C@P25 x 50% (soutien dynamique terr. / projet de mandat)	+	752 657.42 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>=</b>	<b>1 505 314.84 €</b>

*Il est à noter que la part de TVA est éligible au Fonds de Compensation (FCTVA) à raison de 16.404% du montant dépensé, ce qui occasionne les montants suivants :*

Fonds libres (part communale de TVA)	+	54 131.12 €
Fonds de Compensation FCTVA (16.404% de TVA à 20%)	+	246 931.85 €
<b>TOTAL TVA</b>	<b>=</b>	<b>301 062.97 €</b>

**Coût net des travaux pour la collectivité : Fonds libres = 403 426.09 €**

Les crédits suffisants seront inscrits aux budgets 2023 et 2024 pour assurer le financement du projet.

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le 12/12/2022

ID : 025-212501936-20221208-2022\_056-DE



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication

Le Maire précise que ce plan de financement est provisoire. Il évoluera si d'autres financeurs s'ajoutent selon l'évolution du projet ou que les financeurs n'attribuent qu'une portion de la participation sollicitée.

L'exposé étant entendu, l'Assemblée décide :

- de s'engager à réaliser et financer les travaux relatifs au nouveau bâtiment périscolaire,
- de valider le plan de financement provisoire ci-annexé et de solliciter la participation des co-financeurs,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ces opérations.

En outre, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant obtention de la décision d'attribution de subvention. Il s'engage à ne démarrer qu'une fois les financeurs auront donné leur accord et, une fois la subvention attribuée, à réaliser les travaux dans les délais prescrits par les financeurs à compter de la date de notification de la décision.

**Suffrages exprimés : 16**

**Pour : 16**

**Contre :**

**Abstention :**

Pour extrait conforme,

La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le 12/12/2022

ID : 025-212501936-20221208-2022\_056-DE



Le Maire,  
Anthony MERIQUE.



La secrétaire de séance,  
Nadège MOUGIN.



**Mairie de Damprichard - Annexe à la délibération n° 2022-056**  
**Plan de financement prévisionnel détaillé - projet "Bâtiment périscolaire"**  
*Réhabilitation/rénovation d'un bâtiment existant < 1000 m²*

Détail des investissements par poste de dépense		Répartition des aides par catégorie de dépenses et par financeurs					
Travaux	Montants HT (base = APD BQ+A)	Région EFFILOGIS	Département C@P25	Etat DETR	AUTRES FINANCEURS	TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES	Primes CEE
Travaux Bâtiment	Travaux Bâtiment RDC (435 m²)	896 441.00 €	559 302 €	335 581 €			5 000 €
	Travaux Bâtiment Etage (135 m²)	200 763.88 €	Volet A - limite 50% assiette	30% invest. sauf extérieur	- €	894 884 €	
	Option projet photovoltaïque	21 400.00 €	0%	30%	0%		0%
	<b>Sous-total</b>	<b>1 118 604.88 €</b>	<b>50%</b>	<b>30%</b>	<b>0%</b>	<b>80%</b>	
Extérieurs	Aménagements extérieurs (rampe PMR, cour)	177 440.00 €	88 720 €	- €	- €	88 720 €	- €
	<b>Sous-total</b>	<b>177 440.00 €</b>	<b>50%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>50%</b>	<b>0%</b>
	<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>1 296 044.88 €</b>	<b>648 022.44 €</b>	<b>335 581.46 €</b>	<b>- €</b>	<b>983 603.90 €</b>	<b>5 000.00 €</b>
INGENIERIE et ETUDES	MAÎTRISE D'ŒUVRE (15.5%)	200 886.96 €	104 635 €	62 781 €			
	AMO	0.00 €	Volet A - limite 50% assiette	30% de l'investissement	- €	167 416 €	- €
	SPS	3 483.00 €	43%	26%			
	BUREAU DE CONTRÔLE	4 900.00 €	0%	30%	0%		80.0%
	<b>TOTAL INGENIERIE &amp; ETUDES</b>	<b>209 269.96 €</b>	<b>104 634.98 €</b>	<b>62 780.99 €</b>	<b>- €</b>	<b>167 415.97 €</b>	<b>- €</b>
<b>Récapitulatif du Plan de financement Provisoire</b>							
	<b>TOTAL PROJET (ingénierie + travaux)</b>	<b>1 505 314.84 €</b>	<b>752 657.42 €</b>	<b>398 362.45 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 151 019.87 €</b>	<b>5 000.00 €</b>

Part HT

Subventions	1 151 019.87 €
Primes CEE	5 000.00 €
Fonds libres HT	349 294.97 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 505 314.84 €</b>

Part TVA

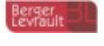
TOTAL HT	1 151 019.87 €
Taux de PEC	76.46%
FCTVA	246 931.85 €
F. libres TVA	54 131.12 €
<b>TOTAL TVA</b>	<b>301 062.97 €</b>

<b>COUT TOTAL TTC PROJET</b>	<b>1 806 377.81 €</b>	100%
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>1 402 951.71 €</b>	78%
<b>COUT NET DU PROJET</b>	<b>403 426.09 €</b>	22%

Taux de PEC

TOTAL	246 931.85 €	16.404%
F. libres TVA	54 131.12 €	3.596%
<b>TOTAL</b>	<b>301 062.97 €</b>	

Envoyé en préfecture le 12/12/2022  
 Reçu en préfecture le 12/12/2022  
 Publié le 12/12/2022  
 ID : 025-212501936-20221208-2022\_056-DE



Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le 12/12/2022



ID : 025-212501936-20221208-2022\_056-DE